



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service de l'Environnement

Arras, le

10 MARS 2023

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT MODIFICATION DE LA
COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE LA SCARPE AMONT**

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.212-3 et suivants et R.212-26 et suivants ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 10 août 2022 ;

Vu le décret du 5 septembre 2019 portant nomination de Monsieur Alain CASTANIER, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-10-06 du 8 février 2023 accordant délégation de signature à Monsieur Alain CASTANIER, Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 21 mars 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2010 définissant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Scarpe amont ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 avril 2019 portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Scarpe amont ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2022 portant modification de la composition de la CLE du SAGE Scarpe amont ;

Vu la dissolution de l'association Nord Nature Arras ;

Vu la demande de M. Alain VAN GHELDER de ne plus siéger à la CLE du SAGE Scarpe amont ;

Vu la demande de M. Jean-Marie TRUFFIER, maire de MAROEUIL de ne plus siéger à la CLE du SAGE Scarpe amont ;

Considérant que suite à la dissolution de l'association Nord Nature Arras et les demandes de M. Alain VAN GHELDER et M. Jean-Marie TRUFFIER de ne plus siéger à la CLE, il est nécessaire de mettre à jour la composition de la CLE du SAGE Scarpe amont ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais ;

Arrête

Article 1^{er} : La composition de la CLE du SAGE Scarpe amont définie à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2022 susvisé, est modifiée, pour les membres nommés par l'association des Maires du Pas-de-Calais, comme suit :

Membres nommés par l'Association des Maires du Pas-de-Calais

M. Étienne DUCHATEAU
M. Jean-Michel DESAILLY
M. Pierre GEORGET
M. Michel SEROUX
M. Michel FLEURBAEY
M. Gabriel BERTEIN
M. Jean-Pierre PUCHOIS
M. Eric NOREZ
M. Pierre HERBAUT
Mme Claudine VICTOR

La composition de la CLE du SAGE Scarpe amont définie à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2022 susvisé, est modifiée, pour le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées, comme suit :

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

Monsieur le Président de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts-de-France, ou son représentant

Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais, ou son représentant

Monsieur le Président de la Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais, ou son représentant

Monsieur le Président du Conservatoire des Espaces Naturels Hauts-de-France, ou son représentant

Monsieur le Président de l'Association Nord Nature Environnement, ou son représentant

Monsieur le Président de VEOLIA, ou son représentant

Monsieur le Président du Syndicat de la Propriété privée rurale du Pas-de-Calais, ou son représentant

Monsieur le Président de l'Association Sports et Loisirs de Saint-Laurent-Blangy, ou son représentant

Monsieur le Président de l'Association Campagnes Vivantes à Saint-Laurent-Blangy, ou son représentant

Monsieur le Président de UFC-Que choisir de l'Artois, ou son représentant

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2022 précité, restent inchangés.

Article 3 : Le mandat des membres désignés suite aux élections municipales, à la désignation des représentants du Département du Pas-de-Calais et de la Région Hauts-de-France court jusqu'au 8 avril 2025, terme du mandat de la commission nommée par l'arrêté préfectoral du 8 avril 2019.

Les représentants cessent d'être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 5 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais et mis en ligne sur le site internet : www.gesteau.eaufrance.fr.

Le Préfet,

**Pour le Préfet
Le Secrétaire Général**


Alain CASTANIER

Annexe : composition de la CLE du SAGE Scarpe amont

La composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Scarpe amont, consolidée de la modification suivante, est reprise en intégralité ci-dessous. La modification faite par le présent arrêté apparaît en italique.

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (24 membres) :

Conseil Régional Hauts-de-France
Mme Sophie MERLIER
Conseil Départemental du Pas-de-Calais
M. Michel MATISSART
Conseil Départemental du Nord
M. Christian POIRET
Membres nommés par l'Association des Maires du Pas-de-Calais
M. Étienne DUCHATEAU, Conseiller municipal à DUISANS
M. Jean-Michel DESAILLY, Maire d'AUBIGNY-EN-ARTOIS
M. Pierre GEORGET, Maire de VITRY-EN-ARTOIS
M. Michel SEROUX, Maire de HAUTES-AVESNES
M. Michel FLEURBAEY, Adjoint au maire de TINCQUES
M. Gabriel BERTEIN, Maire de RIVIERE
<i>M. Eric NOREZ, Adjoint au Maire de MAROEUIL</i>
<i>M. Jean-Pierre PUCHOIS, Maire de NEUVILLE-SAINT-VAAST</i>
M. Pierre HERBAUT, Adjoint au maire de BREBIERES
Mme Claudine VICTOR, Adjointe au maire de MONTENESCOURT
Membres nommés par l'Association des Maires du Nord
M. Patrick COEUGNET, Adjoint au maire de COURCHELETTES
Mme Audrey MELONI, Conseillère municipale de FERIN
Communauté Urbaine d'Arras
M. Thierry SPAS
M. Arnold NORMAND
M. Patrick LEMAIRE
Communauté de communes des Campagnes de l'Artois
M. Philippe CARTON
M. Damien BRICOUT
Communauté de Communes Osartis-Marquion
M. Philippe CARTON

M. Damien BRICOUT
Communauté de Communes Osartis-Marquion
Mme Sylvie JONIAUX
Communauté d'Agglomération du Douaisis
M. Jean-Paul FONTAINE
NOREADE SIDEN SIAN
M. Paul RAOULT
Syndicat des Eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe
M. Alain BAILLEUL

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (11 membres) :

Monsieur le Président de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts-de-France, ou son représentant
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Président de la Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Président du Conservatoire des Espaces Naturels Hauts-de-France, ou son représentant
<i>Monsieur le Président de l'Association Nord Nature Environnement, ou son représentant</i>
Monsieur le Président de VEOLIA, ou son représentant
Monsieur le Président du Syndicat de la Propriété privée rurale du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Président de l'Association Sports et Loisirs de Saint-Laurent-Blangy, ou son représentant
Monsieur le Président de l'Association Campagnes Vivantes à Saint-Laurent-Blangy, ou son représentant
Monsieur le Président de UFC-Que choisir de l'Artois, ou son représentant

Collège des représentants des administrations et établissements publics de l'État (7 membres):

Monsieur le Préfet Coordonnateur du Bassin Artois-Picardie, Préfet du Nord, ou son représentant
Monsieur le Préfet Coordonnateur de la procédure d'élaboration du SAGE de la Scarpe Amont, Préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France, ou son représentant
Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, ou son représentant
Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France, ou son représentant

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, ou son représentant

Monsieur le Directeur Territorial des Voies Navigables de France du Nord-Pas-de-Calais, ou son représentant